

# Nouvelle opération de faucheurs volontaires dans la Vienne

dimanche 17 août 2008, par [Le Monde](#) (Date de rédaction antérieure : 15 août 2008).

Une centaine de faucheurs volontaires emmenés par José Bové ont détruit vendredi 15 août dans la Vienne deux parcelles de maïs OGM MON810, dont la culture est interdite en France. Cette opération s'est déroulée sans incident en milieu de journée à proximité de la centrale nucléaire de Civaux, à une trentaine de kilomètres au sud-est de Poitiers, sous la surveillance d'une dizaine de gendarmes, qui ne sont pas intervenus, se bornant à prendre des photos.

## DES CULTURES « EXPÉRIMENTALES »

Les militants anti-OGM ont d'abord fauché un champ de 3 000 m<sup>2</sup> dans la commune de Civaux, à proximité immédiate de la centrale, « *une des parcelles les plus sécurisées de France* », a affirmé M. Bové. Ils ont ensuite détruit une parcelle de 2 000 m<sup>2</sup> dans la commune voisine de Valdivienne. Selon les faucheurs, le maïs détruit était de type MON810, une espèce dont la culture et la commercialisation est officiellement interdite en France depuis février 2008. La préfecture de la Vienne a confirmé à l'AFP qu'il s'agissait de MON810, mais a souligné que les deux parcelles étaient cultivées « *à des fins d'expérimentation sous le contrôle du ministère de l'agriculture* », ce qu'autorise le décret du 9 février 2008 interdisant cette variété. L'affaire est entre les mains du parquet de Poitiers, a-t-on ajouté de même source.

Les faucheurs volontaires ont également assumé la responsabilité de la destruction, le 6 août à Valdivienne, de deux parcelles de maïs OGM qui n'avait jusqu'à présent pas été revendiquée. M. Bové a affirmé que les militants anti-OGM étaient « *plus que jamais à l'heure de la mobilisation et de la poursuite du combat contre toutes les formes d'OGM et pour le droit des citoyens à la biodiversité* ». Le leader altermondialiste a également affirmé que les faucheurs étaient prêts à « *assumer leurs actions devant les tribunaux, pas pour être condamnés mais pour être relaxés* ». En juin, des faucheurs volontaires avaient été relaxés par le tribunal correctionnel de Chartres pour la destruction de maïs OGM, un jugement considéré comme un « *tournant* » par M. Bové. Le leader altermondialiste et plusieurs dizaines de faucheurs sont en attente d'un autre jugement en septembre, par les tribunaux de Toulouse et Carcassonne, pour la destruction de maïs OGM en Haute-Garonne et dans l'Aude en 2006. M. Bové doit par ailleurs comparaître le 27 août avec 11 autres militants anti-OGM devant le TGI de Bordeaux pour la destruction d'un champ en Gironde.

---

## P.-S.

\* LEMONDE.FR avec AFP | 15.08.08 | 19h38 • Mis à jour le 15.08.08 | 19h38.